

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CITYKAMP BY HUTTOPIA

Version en vigueur à compter du 9 mars 2023

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les : « CGV ») régissent les relations contractuelles relatives à la vente de SEJOURS individuels entre la société HUTTOPIA et ses CLIENTS non professionnels au sein de l'un des CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

Les CGV sont accessibles sur le SITE WEB de chacun des CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

DÉFINITIONS

« **HUTTOPIA** » désigne la société Huttopia, société anonyme à directeur et conseil de surveillance, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 424 562 890, dont le siège social se situe rue de Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES, représentée par son représentant légal en exercice et exploitant les CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

« **CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia** » désigne limitativement les campings suivants :

- Camping de Paris : 2 Allée du Bord de l'Eau 75016 Paris - +33 (0)1 45 24 30 00
- Camping de Lyon : Porte de Lyon 69570 Dardilly - +33 (0)4 78 35 64 55
- Camping de Strasbourg : rue de l'Auberge de Jeunesse 67200 Strasbourg - +33 (0)3 88 30 19 96
- Camping de l'Île Colmar : 1, allée du Camping - 68180 Colmar - Horbourg Wihir - +33 (0)3 89 41 15 94
- Camping d'Angers - Lac de Maine : Avenue du Lac de Maine 49000 Angers - +33 (0)2 41 81 97 37
- Camping de Valkenburg Maastricht : Stoepertweg 5-6301 WP Valkenburg - +31 45 405 9292

« **SITE WEB** » désigne l'un des sites internet suivants :

- Camping de Paris : <https://www.campingparis.fr/>
- Camping de Lyon : <https://www.camping-lyon.com/>
- Camping de Strasbourg : <https://www.camping-strasbourg.com/>
- Camping de l'Île Colmar : <https://www.campingdeilleil.fr/>
- Camping d'Angers - Lac de Maine : <https://www.campingangers.com/>
- Camping de Valkenburg Maastricht : <https://www.camping-valkenburg.com/fr/>

« **EMPLACEMENTS** » désigne les emplacements nus loués pour l'installation de tentes, caravanes ou camping-cars des CLIENTS dans les CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

« **LOCATIFS** » désigne tous les types d'hébergement (chalets, mobiles-home, tentes...) hors EMBLEMENTS, proposés à la location par les CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

« **SEJOURS** » désigne l'offre d'un LOCATIF ou d'un EMBLEMENT et toute prestation annexes gratuite ou payante assortie.

« **CLIENT** » désigne toute personne réservant à titre non professionnel un SEJOUR au sein d'un CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia sur le SITE WEB du camping concerné, via la centrale de réservation, par courrier ou directement auprès du camping concerné. Le CLIENT reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire notamment d'avoir la majorité légale et de ne pas faire l'objet d'une mesure de protection, ou à défaut d'en avoir l'autorisation de la part de son tuteur ou de son curateur s'il est incapable.

INTÉGRALITÉ

Les CGV expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le CLIENT est réputé les accepter sans réserve et ce conformément aux dispositions de l'article 1126 du Code Civil.

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia et le CLIENT conviennent que les CGV en vigueur au jour de la réservation régissent exclusivement leur relation contractuelle. Elles sont accessibles sur le SITE WEB du camping concerné et prévalent, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia se réserve le droit de modifier les CGV, la nouvelle version des CGV étant alors applicable dès sa mise en ligne.

OBJET

Les CGV ont pour objet de régir les conditions et obligations découlant de toute commande définitive d'un SEJOUR au sein des CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

Elles définissent toutes les étapes nécessaires à la réservation et au paiement des SEJOURS, que le CLIENT procède à une réservation à partir du SITE WEB du camping concerné, par téléphone auprès de la centrale de réservation du groupe Huttopia, par courrier, ou directement auprès du camping concerné.

INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le CLIENT reconnaît avoir eu communication, préalablement à sa réservation, des CGV et de toutes les informations listées à l'article L. 111-1 du code de la consommation.

Le CLIENT dispose de toutes les informations en ligne ou peut également obtenir toutes précisions sur les prestations proposées par les CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia par téléphone via le Service Réservation France au +33 (0)4 37 64 22 34, en langue française et anglaise, du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi (de janvier à juin) de 9h à 18h, et via le Service Réservation Pays-Bas +31 (0)85-040 11 40, en langue

néerlandaise, anglaise et allemande, du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi (de janvier à juin) de 9h à 17h (sous réserve de modification des horaires).

PRESTATIONS ET PRIX

a) SEJOUR en EMBLEMENT :

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia met à la disposition du CLIENT un EMBLEMENT nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour sa tente, sa caravane ou son camping-car. Selon le camping concerné, différents types d'EMPLACEMENTS dont les descriptifs sont présentés sur le SITE WEB du camping concerné sont proposés.

i) Prix-Prestations incluses dans le prix

Le prix de l'EMPLACEMENT : Il s'agit d'un prix forfaitaire par nuit d'occupation pour le type d'EMPLACEMENT concerné. Le forfait de base comprend une installation, 1 ou 2 personnes et un véhicule. En fonction du camping le branchement électrique peut faire l'objet d'un coût supplémentaire. Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'EMPLACEMENT (deuxième véhicule, remorque, moto, bateau, animal, tente ou barnum supplémentaire, auvent, etc.) font l'objet d'un coût journalier additionnel. Tous ces tarifs sont consultables sur le SITE WEB du camping concerné en renseignant ses dates de SEJOUR. Le forfait de base donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, à la piscine (aux dates et heures d'ouverture), aux aires de jeux et aux activités proposées gratuites ou payantes. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en SEJOUR ne pourra excéder la capacité de l'EMPLACEMENT. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia se réserve le droit de refuser l'accès à l'EMPLACEMENT à toute personne au-delà de la capacité prévue.

ii) Arrivées et départs

Les EMBLEMENTS sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ.

b) SEJOUR en LOCATIF :

Le descriptif, les durées minimales de location et les tarifs varient selon les saisons ; ils sont consultables sur le SITE WEB du camping concerné en renseignant les dates de SEJOUR.

i) Prix-Prestations incluses dans le prix

Le prix de la location d'un LOCATIF comprend la location de l'hébergement, en fonction du nombre de personnes (selon capacité), les charges (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates et heures d'ouverture), aux aires de jeux, aux autres équipements et aux activités proposées (gratuites ou payantes). Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en SEJOUR ne pourra excéder la capacité du LOCATIF. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia se réserve le droit de refuser l'accès au logement à toute personne au-delà de la capacité prévue. Le LOCATIF, entièrement équipé, devra être remis en état et propre lors du départ. Tous les LOCATIFS sont non-fumeur.

ii) Arrivées et départs

Les LOCATIFS sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ.

CESSION, SOUS-LOCATION

Toute location est nominative ; elle ne peut être cédée ou sous louée sauf accord écrit préalable de CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

EVOLUTION DES TARIFS

Les tarifs sont dynamiques et peuvent évoluer au cours de la saison. Aucune réclamation ne pourra être formulée à l'encontre de CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia en cas de différence de coût entre deux SEJOURS réservés pour la même période.

Les tarifs indiqués sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de la date de réservation du SEJOUR. Le prix total du SEJOUR inclut le prix de la location des EMBLEMENTS ou des LOCATIFS, les prestations annexes choisies, les frais de réservation et l'éventuelle assurance annulation. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables au SEJOUR, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix du SEJOUR.

TAXE DE SEJOUR

La taxe de SEJOUR collectée pour le compte des municipalités et à acquitter, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant déterminé par personne et par jour est variable en fonction des destinations et peut être modifié en cours d'année.

PROMOTIONS

Les offres promotionnelles sont soumises à certaines conditions et notamment de disponibilité. Par ailleurs les réductions de prix ou opérations promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles sauf mention contraire et ne sont pas rétro-actives.

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même SEJOUR, les CLIENTS aient payé des prix différents. Aucune réclamation ne pourra être formulée à l'encontre de CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia en cas de différence de coût entre deux SEJOURS.

RÉSERVATION ET PAIEMENT

1) CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le CLIENT a la possibilité de faire sa réservation en ligne, par téléphone ou par courrier, à partir de la présentation des EMBLEMENTS, des LOCATIFS et des prestations proposées sur le camping concerné.

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement incluant :

- un acompte, déterminé en fonction du type de SEJOUR réservé, du tarif choisi par le CLIENT et de la date de réservation, compris entre 30% et 100% du montant total du SEJOUR (location seule ou location avec prestations).
- les éventuels frais de dossier/réservation et les éventuels frais de souscription à l'assurance annulation-interruption de SEJOUR.

A noter que pour les SEJOURS de 1 et 2 nuits en EMBLEMENT, l'acompte demandé est de 100% du SEJOUR.

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia attire l'attention du CLIENT sur le fait que quel que soit le canal choisi, la réservation devient effective uniquement après envoi de la confirmation écrite de réservation par email (et sur demande, par courrier postal), après encaissement du montant dû de l'acompte, et des éventuels frais de dossier et des éventuels frais de souscription à l'assurance annulation.

Cette confirmation écrite de réservation contient le détail de la réservation effectuée par le CLIENT ainsi que toutes les informations relatives à son SEJOUR.

2) RÉSERVATION SUR SITE WEB

Concernant les réservations sur le SITE WEB du camping concerné, pour que la commande soit validée, le CLIENT devra compléter l'ensemble des informations demandées et après avoir pris connaissance de celles-ci, accepter en cliquant à l'endroit indiqué les CGV.

Après avoir pris connaissance du récapitulatif de sa commande, le CLIENT doit cliquer sur le mode de paiement choisi et procéder au paiement pour confirmer définitivement sa commande.

Suite à sa réservation, le CLIENT recevra une confirmation par courrier électronique contenant le détail de son SEJOUR (contenu des prestations, dates et durée, prix et modalités de règlement).

3) CALENDRIER DE PAIEMENT

En complément de l'acompte versé lors de la réservation, le solde du prix doit être versé 30 jours avant la date d'arrivée prévue, quel que soit le SEJOUR réservé (EMPLACEMENT ou LOCATIF). Le CLIENT qui n'a pas réservé doit régler la totalité du montant de son SEJOUR à son arrivée sur le camping concerné. L'intégralité du prix du SEJOUR (LOCATIF/EMPLACEMENT) est exigible avec le tarif NO FLEX immédiatement lors de la réservation.

A défaut du règlement de ces sommes dans les délais susvisés, le SEJOUR sera considéré comme annulé du fait du CLIENT et les frais d'annulation prévus à l'article « ANNULLATION DE SEJOUR » s'appliqueront. S'il s'agit d'un SEJOUR non annulable/ non modifiable, aucun remboursement ne pourra être fait conformément à l'article « SEJOURS/OFFRES/TARIFS NON ANNULABLES ET MODIFIABLES ».

En cas de paiement de l'acompte via le SITE WEB du camping concerné, le solde du SEJOUR sera prélevé automatiquement à échéance avec le même mode de paiement que celui utilisé pour l'acompte, sauf si le CLIENT choisi de procéder manuellement au paiement du solde. Ce choix doit être fait par le CLIENT au moment du paiement de l'acompte.

4) DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Par conséquent aucune demande de rétractation d'un SEJOUR ne sera acceptée.

5) MODES DE PAIEMENT

Lors de la réservation sur le SITE WEB du camping concerné ou via la centrale de réservation le règlement de l'acompte ou de la totalité du SEJOUR se fait en ligne sur le SITE WEB du camping concerné (différents modes de paiement sont proposés en fonction des pays/langue de navigation sur le SITE WEB dont : BCMC, IDEAL, Sofort Überweisung, Paypal...) ou via un lien de paiement envoyé par la centrale de réservation ou le camping. La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du CLIENT après vérification des données de celle-ci. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le CLIENT autorise CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du SEJOUR. A cette fin, le CLIENT confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

Lors de la réservation par courrier le règlement de l'acompte ou de la totalité du SEJOUR peut être effectué par chèque en euros (envoi en recommandé ou courrier suivi) jusqu'à 30 jours avant l'arrivée ou par chèques vacances (envoi par recommandé avec accusé de réception). La réservation courrier est à envoyer à l'adresse suivante : HUTTOPIA - Service Réservations - rue du Chapoly - 69290 St Genis les Ollières France. Les chèques ne sont plus acceptés à moins de 30 jours de la date d'arrivée pour une réservation par courrier.

Le règlement du solde du SEJOUR peut être effectué par le CLIENT sur le SITE WEB du camping concerné en se connectant à son espace personnel « mon compte », dans lequel il retrouvera également le suivi de sa commande. Le solde peut également être réglé auprès du Camping de Paris ou de la Centrale de Réservation.

Les autres modes de paiement acceptés sont les suivants : par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros uniquement directement sur les campings et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée à envoyer à HUTTOPIA - Service Réservations - rue du Chapoly - 69290 St Genis les Ollières FRANCE.

Les chèques ne sont pas acceptés sur les Campings pour un règlement sur place.

ATTRIBUTION DES EMBLEMENTS / HÉBERGEMENTS

L'attribution des places (EMPLACEMENT ou LOCATIF) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia ne peut en aucun cas garantir que l'EMPLACEMENT ou le LOCATIF sollicité par le CLIENT lui sera attribué. Néanmoins, en cas de force majeure, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia se réserve la possibilité de modifier l'attribution de l'EMPLACEMENT ou du LOCATIF. L'attribution des EMBLEMENTS se fait automatiquement en fonction de l'équipement précisé lors de la réservation par le CLIENT (petite, moyenne et grande tente ou caravane de moins de 6 mètres ou caravane de plus de 6 mètres, camping car de moins de 6 mètres ou camping car de plus de 6 mètres, van/petit fourgon). CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia ne pourra être tenu responsable si le CLIENT n'indique pas la bonne catégorie d'équipement et que l'EMPLACEMENT attribué n'est pas adapté.

MODIFICATION DE SEJOUR

Modification du fait du CLIENT : Une demande de modification de prestations prévues au SEJOUR par le CLIENT pourra être formulée jusqu'à 14 jours avant l'arrivée. Dans ce cas, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia tâchera de mettre tout en œuvre pour accéder à cette demande selon les disponibilités du type d'EMPLACEMENT ou

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CITYKAMP BY HUTTOPIA

Version en vigueur à compter du 9 mars 2023

LOCATIF initialement réservé, si le tarif choisi permet les modifications. Cette demande de modification peut être soumise à la perception du forfait « Frais d'annulation/modification » en vigueur au moment de la modification, outre tout complément ou diminution du prix en fonction de la modification demandée. Tarifs consultables sur le SITE WEB du site concerné.

Modification du fait de CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia : Dans le cas où CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia serait dans l'obligation de modifier les prestations initialement prévues au SEJOUR, elle mettra tout en œuvre pour fournir des prestations similaires ; le CLIENT pourra soit accepter la modification soit résilier le Contrat et obtenir le remboursement des sommes versées, dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation.

ANNULATION DE SEJOUR

Annulation du fait de CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia (hors cas de force majeure) : en cas d'annulation avant le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers le camping de son SEJOUR, les sommes versées par le CLIENT seront remboursées dans leur totalité par CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia après notification de l'annulation par courriel ou courrier avec accusé de réception et dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation. En cas d'annulation après le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers le camping de son SEJOUR, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia s'engage à offrir au CLIENT un SEJOUR équivalent en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par le CLIENT sont de qualité inférieure, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia lui remboursera la différence.

Annulation (totale ou partielle) du fait du CLIENT :

Si le CLIENT souhaite annuler, il devra avertir le CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia concerné soit par email soit en adressant un courrier à l'adresse suivante : Huttopia, Service clients, rue du Chapoly, 69290 Saint Genis les Ollières ; CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia attire l'attention du CLIENT sur le fait qu'à défaut d'annulation dans les conditions prévues à cet article, le CLIENT sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du Contrat. Quelle que soit la date d'annulation retenue, les frais de dossiers et de l'assurance éventuellement souscrite ne sont pas remboursables. La date de l'accusé de réception du courrier/courriel d'annulation déterminera les éventuels frais d'annulation selon le barème suivant :

SEJOUR en LOCATIF :

Pour tout SEJOUR annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, un forfait d'annulation, pour chaque LOCATIF/étou chaque EMPLACEMENT, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation seront conservés. A partir de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non-présentation au camping, le montant total du SEJOUR est dû et conservé.

SEJOUR en EMPLACEMENT :

Pour tout SEJOUR annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, un forfait d'annulation, pour chaque emplacement, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation seront conservés. A partir de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non-présentation au camping, le montant de l'acompte est conservé. Quelle que soit la date d'annulation retenue, les frais de dossiers et de l'assurance éventuellement souscrite ne sont pas remboursables.

Non consommation de prestations annexes :

Les prestations annexes réservées par le CLIENT et non utilisées de son fait ne donnent lieu à aucun remboursement.

SEJOURS/OFFRES/TARIFS NON ANNULABLES ET MODIFIABLES

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia peut proposer des SEJOURS à des tarifs préférentiels "no flex" à des dates déterminées qui sont non modifiables, non remboursables, non échangeables. En conséquence, aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte par CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia aucun remboursement ne pourra être fait y compris le remboursement des prestations annexes qui auraient été réservées en supplément.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

L'assurance annulation et interruption de SEJOUR est facultative mais le CLIENT est invité à y souscrire lors de sa réservation. Son montant est un pourcentage du montant total du SEJOUR.

Cette assurance couvre notamment les annulations de SEJOURS en cas de maladie (hospitalisation), accident grave ou décès, sinistres entraînant des dommages importants à votre domicile, licenciement ou modification de vos congés du fait de l'employeur, par suite de convocation à un examen ou devant un tribunal. L'intégralité des clauses du contrat d'assurance annulation est consultable sur demande et sur notre site internet. En cas d'annulation ou d'interruption de SEJOUR, pour une cause rentrant dans le cadre du contrat souscrit, vous devez déclarer votre sinistre par internet : www.declare.fr ou par e-mail : claims@declare.fr ou par courrier à : Gritchén Tolède Associés - Service Sinistres - 27 rue Charles Durand - CS 710139 - 18021 BOURGES Cedex.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L121-4 du Code des Assurances, lorsque plusieurs assurances sont contractées sans fraude, chacune d'elles produit ses effets dans la limite des garanties de chaque contrat, et dans le respect des dispositions de l'article L121-1 du Code des Assurances.

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message d'information par le CLIENT par tous moyens précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'EMPLACEMENT ou le LOCATIF concerné devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le Contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en LOCATIF ou en EMPLACEMENT (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

DÉPÔT DE GARANTIE

Afin de faciliter son arrivée sur le camping de son SEJOUR, un enregistrement en ligne est demandé au CLIENT au moment de sa réservation ou, par email ou sms avant le début de son SEJOUR. Ce préenregistrement en ligne permet au CLIENT de procéder à un dépôt de garantie par simple empreinte bancaire, aucune somme n'étant alors débitée sur le compte bancaire du CLIENT. Cette empreinte est conservée

1 mois. Au-delà de 1 mois entre deux SEJOURS, un nouveau pré-enregistrement sera demandé.

La réalisation d'un préenregistrement en ligne dispense le CLIENT de payer les dépôts de garantie de son LOCATIF au moment de son arrivée sur le lieu de son SEJOUR, ou de sa location de matériel annexe (barbecue, réfrigérateur ou kit bébé etc.) ou de vélo sur place pendant son SEJOUR.

En cas de sommes dues par le CLIENT au Camping concerné, la garantie pourra être utilisée par CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia afin de recouvrer :

- les frais de ménage majorés (dans la limite de 90€),
- les frais liés au non-retour ou à la dégradation des locations annexes tels que les barbecues, les réfrigérateurs, les kits bébé etc. (dans la limite de 90€),
- Les frais liés aux dégâts occasionnés par le CLIENT au LOCATIF (dans la limite de 200 euros),
- Le dépôt de garantie ou les frais liés aux dommages occasionnés par le CLIENT au(x) vélo(s) loué(s) dans la limite des montants spécifiés au contrat de location de vélo, en particulier l'annexe « grille de réparation »
- Toutes les sommes dues par le CLIENT au camping au titre de la prestation d'hébergement et/ou des prestations annexes consommées sur place et non réglées par le CLIENT au moment du départ,
- Les frais liés à la perte des clés remises au CLIENT lors de son arrivée sur le camping concerné (dans la limite de 10 euros)

En cas de prélèvement des frais de ménage majorés, des frais de remplacement de clés ou des frais liés aux dégâts occasionnés par le CLIENT au LOCATIF, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia émet une facture correspondante.

MÉNAGE

Le CLIENT doit restituer le LOCATIF en parfait état de propreté. Le CLIENT peut demander peut demander que le ménage soit effectué, moyennant un forfait ménage à régler sur place. Tarifs consultables sur le site WEB du camping concerné.

LOCATION DE MATERIEL ANNEXE

En fonction des disponibilités, le CLIENT peut louer du matériel annexe (barbecue, réfrigérateur, kit bébé etc) lors de la réservation du SEJOUR ou directement auprès du CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia concerné durant son SEJOUR. Le matériel loué est réputé être remis au CLIENT en bon état de fonctionnement. Il est de la responsabilité du CLIENT d'assurer une utilisation conforme à un usage normal et raisonnable du matériel annexe loué et de prendre toutes les précautions nécessaires à l'utilisation de celui-ci.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Toutes les activités gratuites ou payantes mentionnées sur le SITE WEB du camping concerné, dans un email ou proposée sur le camping concerné sont susceptibles dans certaines circonstances, d'être modifiées ou annulées.

MINEURS

Les mineurs non-accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur les CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia.

ANIMAUX

Un seul animal domestique est admis par LOCATIF ou EMPLACEMENT, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire par jour non-incluse dans le prix de location des LOCATIFS et EMPLACEMENTS. Le CLIENT doit le signaler lors de la réservation ou à son arrivée sur le camping concerné. Les animaux domestiques ne peuvent circuler librement et doivent être tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans les locaux collectifs (restaurant, salle de spectacles, bar, piscines). Leur accueil répond à deux conditions :
- vaccination antirabique en cours de validité
- identification par tatouage ou puce attestée par une carte éditée par la Société Centrale Canine.

Le CLIENT devra se munir du carnet de santé de l'animal et se conformer au règlement intérieur de chaque site. Les animaux dangereux ou agressifs (chiens de 1ère et 2ème catégorie interdits) ainsi que les "nouveaux animaux de compagnie" (rongeurs, oiseaux, reptiles, batraciens, poissons, etc.) ne sont pas acceptés.

REGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter le déroulement du SEJOUR de tous les CLIENTS, un règlement intérieur est disponible à la réception de chacun des campings. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia invite les CLIENTS à en prendre connaissance et à le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement le Directeur du camping concerné pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

PERTE, VOL, DÉGRADATIONS

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia attire l'attention du CLIENT sur le fait que la location en camping n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévues aux articles 1952 et suivants du Code civil.

En conséquence, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia décline toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels tant dans les LOCATIFS que dans les équipements du CLIENT sur les EMPLACEMENTS ou dans les locaux communs. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des CLIENTS sauf en cas de manquement avéré du camping concerné à ses obligations. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls du CLIENT. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia décline également toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du CLIENT.

DONNÉES PERSONNELLES

Afin de respecter la vie privée de ses CLIENTS et conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia a mis en œuvre une politique de protection des données personnelles. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia entend ainsi informer le CLIENT sur la nature des données

personnelles collectées dans le cadre de sa réservation de SEJOUR, la base légale et la finalité de traitement, ainsi que les droits dont il dispose.

CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia invite le CLIENT à consulter sa politique de confidentialité accessible via ce [lien](#), laquelle fait partie intégrante des CGV.

RESPONSABILITE DU CAMPING

Toutes les photos et les textes utilisés dans une brochure ou sur le SITE WEB du camping concerné sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par les CAMPINGS DE VILLE CITYKAMP by Huttopia et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les CGV. CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia fait ses meilleurs efforts pour que ses documents commerciaux et notamment les prospectus, publicités, catalogues, soient le plus fidèles possibles aux services proposés. Toutefois, il est possible que la perception par le CLIENT de la représentation photographique des services ne corresponde pas exactement aux services en eux-mêmes. Leur vocation est donc essentiellement informative.

FORCE MAJEURE

La survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées), entraînera la suspension des obligations des parties au titre du Contrat.

La partie invoquant un cas de force majeure tel que précédemment visé avisera immédiatement, par tous moyens écrits, l'autre partie de sa survenance. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir le cas échéant des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être reprise.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines le Contrat sera résilié de plein droit.

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : tempêtes, inondations, foudre, tremblements de terre, incendies, arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux CLIENTS blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémie ou pandémie. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines les contrats de locations d'emplacement et d'hébergement seront résiliés de plein droit.

NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

REGLEMENT DES LITIGES - MÉDIATION

Pour les ressortissants français et les ressortissants de l'Union européenne, en cas de différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le CLIENT et CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia s'efforceront de trouver une solution amiable. A cet effet, le CLIENT adressera sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception à HUTTOPIA – Service relation CLIENTS, rue du Chapoly, 69290 Saint Genis les Ollières France ou à l'adresse suivante : serviceclient@huttopia.com dans le délai d'un mois suivant le SEJOUR.

En l'absence de suite estimée satisfaisante et conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le CLIENT, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de : SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Pour la parfaite information du CLIENT, il lui est indiqué que le recours à SAS Médiation Solution est une procédure gratuite pour lui, quand bien même il serait à l'initiative de sa saisine.

En cas d'échec de la médiation, le CLIENT et CAMPING DE VILLE CITYKAMP by Huttopia pourront saisir la juridiction française compétente soit la juridiction de lieu de résidence habituelle pour les CLIENTS résidant habituellement dans un Etat de l'Union européenne autre que la France.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français sous réserve de dispositions impératives auxquelles les parties ne peuvent déroger.